

PRATIQUE DE LA PROTECTION DE LA NATURE EN LANGUEDOC

I. — INTRODUCTION

Dans sa belle Conférence du 19 février 1954 à la Société dauphinoise d'études biologiques, M. le Directeur GUINIER a rappelé qu'en matière de protection de la Nature, on attendait toujours en France, les textes législatifs nécessaires. Mais qu'au surplus le règlement ne pouvant être efficace que s'il était compris et observé, ce qui importait avant tout, c'était l'éducation du public.

La présente note a justement pour but de résumer les étapes d'une sorte de croisade éducative entreprise par les forestiers languedociens depuis 1948 et surtout 1950, par la parole et par la plume, par l'excursion commentée et l'organisation du terrain.

Nous citerons des cas concrets, des faits précis et notre calendrier rétrospectif contiendra, à côté de quelques succès encourageants, des échecs regrettables dont on tirera la moralité.

En présentant ainsi quelques exemples vécus, qu'ils méritent louange ou critique, notre désir est de forcer l'attention du lecteur mieux que par des considérations abstraites, et de l'inviter ensuite à passer à l'action pour son propre compte.

A notre sens, la matière est trop neuve et l'enjeu est trop important, pour qu'on néglige le moindre effort, le plus petit résultat.

De plus, nous préconisons *le mariage entre les thèses forestières courantes en pays méditerranéens et les thèses de protection de la Nature*, au bénéfice commun des unes et des autres.

La tâche du vrai forestier méditerranéen ne revêt-elle pas en effet un aspect de protection généralisée des éléments naturels, lesquels ont souffert ici plus qu'ailleurs, du parasitisme humain, qu'il s'agisse du sol ou des eaux, de la faune ou de la flore?

Ainsi que l'indique la circulaire de base de la Direction Générale en la matière (lettre du 23 avril 1951), les notions de protection peuvent être présentées soit comme une introduction aux sciences et aux techniques forestières, soit au contraire comme une extension de celles-ci.

Nous pensons que l'idée forestière a plus de chances d'attirer et de retenir l'attention et ensuite d'emporter une adhésion (non pas

seulement de forme ou de politesse, comme il arrive encore trop souvent), mais réelle et active, si elle est présentée comme faisant partie d'un tout beaucoup plus vaste et plus important. Par exemple, un propriétaire de troupeaux, buté contre la forêt, en arrivera peut-être à la tolérer, s'il s'aperçoit que nous songeons à protéger les éléments naturels autres que la forêt, y compris les terrains de parcours!

Dans des régions où les revenus forestiers sont couramment faibles ou nuls, que de gens instruits ne reconnaissent aux bois, d'autres mérites que l'ombrage et l'esthétique! L'étude des thèses de protection les mettra sur le bon chemin, en leur expliquant le pourquoi et le comment de la dégradation et en leur fournissant des exemples de reconstitution.

Ailleurs, ce sont des chasseurs ou des pêcheurs, ou des industriels fauteurs de pollution, que l'on pourra convaincre par l'explication et l'exemple, mieux que par le procès-verbal.

II. — CALENDRIER

Quoi qu'il en soit, voici notre calendrier rétrospectif annoncé, lequel montre la nature et la variété des interventions pratiquées ici :

Février 1948. — A une Réunion officielle de Propagande pour le F.F.N. à la Chambre de Commerce de Béziers, le Conservateur forestier local fait, pour la première fois allusion à l'institution d'un parc national dans la proche montagne héraultaise du Caroux. Il est appuyé par un Alpiniste humaniste, le regretté Dr AZEMA, défenseur de la Réserve d'Héric, instituée par l'Inspecteur Général des Eaux et Forêts Max NÈGRE.

4 Novembre 1949. — Le projet de parc est pris en considération par le Comité régional du Tourisme de la X^e Région économique, réuni à Montpellier, sous la présidence de M. INGRAND, Commissaire Général au Tourisme.

Avril 1950. — Un opuscule illustré de 95 pages avec carte et croquis tiré à mille exemplaires, paraît à Montpellier, sous le titre « Fréquentation et protection de la Nature - Le Parc National du Caroux ». Il comporte l'adhésion d'une centaine de personnes. Mais malgré l'accueil d'une élite et l'appui de l'Inspection Académique, il ne connaît qu'une diffusion très limitée.

4 Mai 1950. — La Maison Forestière de Montmaur, construite avec petit Musée de propagande, aux portes de Montpellier, grâce à la compréhension de la Direction Générale des Eaux et Forêts, est inaugurée par le Groupe du Midi des Ingénieurs Agronomes.

Les Cahiers du 2^e Trimestre 1950 reproduisent la causerie prononcée à cette occasion, par le Conservateur forestier local et consacrée à la Protection de la Nature.

25 Janvier 1951. — Sur le rapport du Professeur EMBERGER, Directeur de l'Institut de Botanique de Montpellier, le Conseil National de Protection de la Nature approuve le projet du Parc du Caroux.

18 Mai 1951. — Conférence du même Conservateur sur la Protection de la Nature (Parcs Nationaux et Réserves) avec projections, sous les triples auspices de la Société d'Enseignement populaire présidée par le biologiste HARANT, Professeur à la Faculté de Médecine, de la Section Héraultaise du Club Cevenol, présidée par le Géographe MARRÉS, Professeur à la Faculté des Lettres, et de la Section locale du Club Alpin Français.

Juin 1951. — Les forestiers entomologistes, Conservateur GOBERT et Ingénieur HERVÉ, accompagnés de M. IABLOKOFF, Correspondant du Muséum, font un bref mais fécond séjour au Caroux, dont ils mettent en lumière la valeur comme « carrefour biologique ».

Octobre 1951. — Grâce à l'activité de M. l'Ingénieur PODOU, Chef des Services Extérieurs de l'Hérault, un vaste pavillon forestier en rondins d'épicéas figure à la Foire Internationale de la Vigne et du Vin à Montpellier, avec une part importante de matériel (photos, plantes, animaux, insectes, etc...) consacré à la Protection de la Nature, considérée un peu comme la synthèse des activités forestières.

26 Novembre 1951. — Un forestier languedocien entre pour la première fois à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier et son discours de réception traite de... La Protection de la Nature, en attendant qu'une communication de sa part, soit faite à cette Compagnie, en décembre 1953, sur « les Réserves biologiques du Mont Caroux ».

13 Juillet 1952. — Au cours d'une cérémonie officielle tenue à Combes et à Lamalou-les-Bains, présidée par M. le Directeur Général, la forêt symbolique des Ecrivains Combattants est cédée à l'Etat, au nom de l'Association que dirige M. Pierre CHANLAINE. C'est, pour une partie de l'assistance, l'occasion d'un circuit en autocar, dans le massif du Caroux et d'une véritable révélation sur ses richesses et ses beautés de tous ordres.

25 Août 1952. — Un rapport du Service forestier de l'Hérault donne un avis défavorable largement motivé, à la demande en concession par E.D.F., de la chute du Saut de Vézole, près de Saint-Pons. Il s'agit d'une cascade de 200 m de haut, en 3 ressauts successifs, creusés dans une gorge de 600 m de dénivellation, à travers la barrière de gneiss de l'Espinouze. C'est un accident hydrogéologique unique sur 200 km du pourtour méridional du Massif Central, entre Mamazet et Vals-les-Bains. De plus, le Site est classé par arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale, du 12 mars 1946, et les terrains devant supporter le barrage prévu, sont doma-

niaux et soumis au Régime forestier. Enfin, il s'agit d'obtenir au mieux, 12 millions de kwh, soit la 166^e partie de Donzère-Montdragon.

Déjà le 6 novembre 1950, la Commission des Sites de l'Hérault avait élevé une véhémence protestation contre la dérivation de cette cascade sur le versant atlantique, ce qui aurait forcé à l'émigration les 150 habitants du hameau de Langlade, privés d'eau. Mais le second projet, malgré l'opposition de la même Commission des Sites et de plusieurs Sociétés Savantes et Touristiques (notamment du Club Cévenol) est actuellement en voie de réalisation. Il est juste de reconnaître que d'éminentes personnalités s'étant intéressées à la question, des aménagements esthétiques et touristiques ont été promis par E.D.F. Nous voulons espérer en leur réalisation effective.

Etant donné les quatre conditions favorables du problème indiquées plus haut, cet échec souligne à notre avis de façon péremptoire, l'insuffisance de législation de Protection de la Nature, reconnue au seuil de la présente étude.

Décembre 1953. — Une grande Société Minière se propose d'installer un forage avec compresseur, dans la Gorge d'Héric, à quelques pas de la Réserve Intégrale. C'est davantage par suite d'une inondation, qui a emporté le chemin d'accès, qu'en raison de nos protestations, que le danger a été écarté et pour combien de temps? C'est pourquoi nous voudrions un parc au Caroux et pour le créer et le protéger, une législation est indispensable, *avant qu'il ne soit trop tard.*

Mars 1954. — Un refuge d'oiseaux est créé en forêt domaniale de Saint-Pierre-de-la-Fage (Causse du Larzac, près de Lodève) avec interdiction de chasse dans les parcelles 5, 6 et 8. Grâce à l'activité de M. l'agent technique GLEIZES, 15 nichoirs et un abreuvoir sont mis en place. Les enfants des écoles s'intéressent à la question et des observations scientifiques sont prévues par M. le Professeur HARRANT, Directeur du Jardin des Plantes de Montpellier.

Juillet 1954. — Au 8^e Congrès International de Botanique, tenu à Paris, une communication est faite par un forestier languedocien sur « Le Mont Caroux (Hérault) carrefour biologique » avec projection de 50 clichés originaux en couleur.

Automne 1954. — Une fête de l'Arbre d'importance exceptionnelle par le nombre et la qualité des participants, est organisée à Olonzac, dans le Minervois viticole, actuellement si éprouvé, par M. l'Ingénieur PODOU.

Il en a été rendu compte dans cette Revue. Mais nous devons rappeler que la Protection de la Nature n'en était pas absente, pas plus qu'elle ne l'est aux stands forestiers annuels de la Foire internationale du Vin à Montpellier.



Musée Forestier de Montmaur.
Tableau de Propagande.



Vieil if dépérissant.
(circonférence : 2 m)

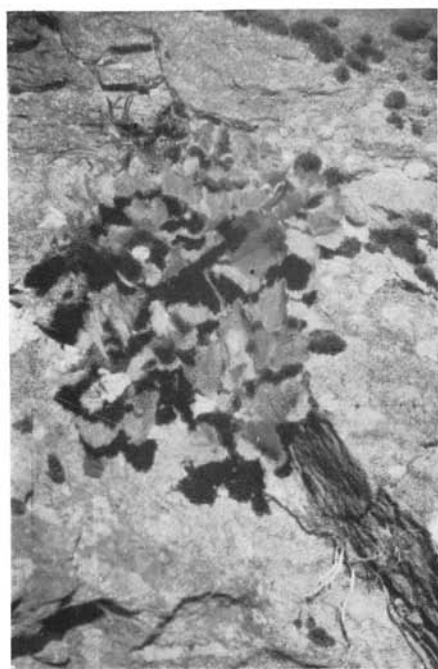


Vieille futaie
de chêne vert.

(Clichés Prioton.)

Réserve d'Héric.

Station
d'Osmondes Royales
dans la gorge
de
Colombières
(Cliché Prioton.)



Rochers de gneiss
Antirrhinum Asarina
en fleurs
et au-dessus :
Aspicium septentrionale
(Cliché Aymonin.)



Massif gneissique du Caroux.
Les Grandes Aiguilles du Rieutord.
(Cliché Prioton.)

III. — ARTICLES DE PRESSE ET DE REVUES. RADIO - CINÉMA

Sous la signature de divers forestiers ou d'alliés, parfois plus ou moins inspirés par eux, de nombreux articles ont paru dans la presse locale et régionale depuis 5 à 6 ans, rendant compte au fur et à mesure, des diverses manifestations et des projets indiqués au Calendrier :

Midi-Libre, Journée du Bâtiment, Revue de la Chambre de Commerce du Gard, Revue de la X^e Région économique, Causses et Cévennes (Club Cévenol), Cévennes et Méditerranée, etc...

En outre, l'un de nous a publié dans la *Revue forestière française* de décembre 1950 et janvier 1951, diverses notes dont l'une consacrée aux « *Réserves de reconstitution forestière* ».

Il s'agit en définitive de ne pas tout sacrifier au rendement matière et argent et de voir un peu plus loin, et peut-être plus clair, selon l'opinion de plusieurs de nos devanciers méditerranéens.

A cet égard, un projet de révision d'aménagement d'une forêt communale de chênes verts de la zone des garrigues, est en cours d'étude. Il comporte la mise au repos d'un certain nombre de coupes incendiées ou surexploitées, et par ailleurs l'allongement de la révolution qu'autorise la réduction des besoins locaux en bois de feu. Si l'Administration veut bien nous suivre, d'autres projets analogues seront envisagés.

Enfin, nous n'aurons garde d'oublier ici l'importante étude de M. l'Ingénieur Principal PRAX, parue dans les Annales de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Tome XII, fascicule 2, 1951) et intitulée : « *Le rétablissement de l'équilibre agro-sylvo-pastoral et la mise en valeur forestière du Bassin supérieur de l'Agoût* ». L'institution du Sylvetum de Grandsagnes y est étudiée et justifiée, ainsi que la création d'une ferme agricole-pilote, malheureusement non encore réalisée.

En ce qui concerne la *Radio*, si elle a parfois servi la cause que nous défendons, c'est assez rarement et par personnes interposées. Nous nous proposons de combler ultérieurement cette lacune, si les exigences du service courant nous le permettent.

Quant au *Cinéma*, son utilisation avec appareils de prise de vues et de projection, vient d'entrer en pratique, grâce à la compréhension de la Commission départementale de Reboisement de l'Hérault (Conseil Général) et au dévouement de M. l'Ingénieur POUPOU. Un beau champ d'action est désormais en perspective, pour la propagande forestière et protectionniste locale, grâce à ce mode d'expression si vivant et si persuasif.

IV. — ORGANISATION DU TERRAIN

L'entretien des routes, chemins et sentiers forestiers, pour aussi imparfait qu'il soit, en raison de la modicité des crédits alloués, permet cependant les excursions commentées dont il sera question plus loin. La signalisation n'est pas oubliée, ni l'entretien des refuges ou baraques abris indispensables aux touristes.

La prise en charge par le département de l'Hérault, de la Route forestière de l'Espinouze, grand axe de pénétration du massif, va permettre de donner à cette voie touristique remarquable, le minimum de viabilité nécessaire.

On nous permettra d'indiquer ici qu'à notre avis, cette route suffit et qu'il serait dangereux d'en construire d'autres, soit vers la Table d'Orientation du Caroux, soit dans la Gorge d'Héric, etc...

En effet, la fréquentation humaine comporte des risques aujourd'hui bien connus et la règle d'or en la matière, paraît être celle du juste milieu. Que de problèmes, apparemment insolubles, perdent de leur acuité, quand on leur applique l'adage trop oublié : « in medio stat virtus » !

C'est ainsi qu'on peut juger que « tout ne doit pas être mis à la portée de tous et tout de suite ». Certains belvédères seront trouvés plus beaux, quand on les aura mérités par une longue marche d'approche, et les Réserves doivent être signalisées très discrètement, par crainte de dégradation intempestive.

V. — EXCURSIONS COMMENTÉES - COLONIES DE VACANCES

De nombreux groupements ont visité le Caroux-Espinouze ainsi que d'autres massifs, au cours de ces dernières années, sous la conduite des forestiers locaux ou d'autres personnes. En dehors des Ecoles forestières de Nancy et des Barres, de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier et des Ecoles Normales, le Club Alpin français et le Club Cévenol ont exécuté au Caroux des excursions très réussies, groupant jusqu'à 80 participants chacune. La Commission de Modernisation du Bas Rhône Languedoc avec M. Philippe Lamour, la Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault, la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, les membres du Rotary International de Mazamet, ont également apprécié les beautés naturelles du Caroux, devenu une sorte d'emblème régional de la Protection de la Nature.

De plus, l'organisation de Colonies de vacances officielles ou privées à Lafage et dans une demi-douzaine de bâtiments forestiers désaffectés et concédés, permet à de nombreux jeunes gens de prendre contact avec la forêt et la nature montagnarde languedocienne, tout en améliorant leur santé physique, intellectuelle et morale.

VI. — ENSEIGNEMENT

Les leçons de Sylviculture professées tant à l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier qu'aux Ecoles Normales d'Instituteurs et d'Institutrices de l'Hérault, comportent une ou deux leçons spéciales sur la Protection de la Nature, avec une excursion commentée.

L'existence de 14 pépinières scolaires forestières dans le département et l'exécution de conférences promenades, en forêt, dans une quarantaine de communes, permettent également la diffusion des thèses nécessaires.

Enfin, la fréquentation du petit Musée forestier de Montmaur, à Montpellier, orienté justement vers la protection de la forêt et de la Nature, apporte un appoint intéressant à l'action de propagande entreprise.

La fête annuelle de l'arbre, dont M. le Chef de District GALZI est le très méritant organisateur, groupe là, plus de 250 enfants des écoles primaires et du Lycée de garçons de Montpellier.

VII. — CONCLUSIONS

Les lignes qui précèdent donnent une idée de l'action multiforme menée ici en faveur de la Protection de la Nature, avec des moyens plutôt restreints, et des résultats bien modestes sans doute. Beaucoup de bonne volonté et même d'enthousiasme ont été dépensés.

A côté d'un échec retentissant, certains succès restent encourageants, Encore ne faut-il pas interrompre la propagande d'une part, la surveillance active d'autre part. Il faut toujours davantage *éduquer le public et organiser le terrain*. La protection de la Nature, comme la plupart des œuvres humaines, doit être une création continue. Encore faut-il un programme, et des moyens suffisants en personnel, matériel et crédits.

A notre avis, *l'enseignement scolaire des thèses de protection* devrait être obligatoire. Mais quand on constate déjà l'insuffisance manifeste des pages, ou plutôt des lignes, consacrées à la forêt, dans les manuels de géographie de la France, en usage dans les Lycées (classes de 1^{re}), on mesure l'effort qu'il faudrait accomplir pour y adjoindre quelques paragraphes sur la Protection de la Nature. Les illustrations sont souvent bien choisies. Mais si un arbre est désigné, et c'est exceptionnel, ce sera un pin ou un chêne. On y garde pour ainsi dire, la pudeur de l'espèce et le bachelier grandi sur le pavé des villes, sera bien excusable de son ignorance.

Sauf exception, celle-ci croîtra, si c'est possible avec l'âge, et l'Ingénieur mécanicien physicien ou chimiste, qu'il sera devenu, n'accordera plus à la Nature, à la Forêt, qu'une attention réduite

ou nulle. Pour lui, une cascade s'évaluera en kilowatts et un arbre, en poids de cellulose. Un oiseau sera symbole de poésie, chose exécrationnable comme l'on sait, et donc doublement inutile depuis la diffusion des insecticides. Et ainsi de suite. Et voilà comment le monde devient monotone et laid, tout en se détériorant très gravement. Voilà pourquoi nous ne mangerons bientôt plus que des truites d'élevage... « Voilà pourquoi cette fille est muette » !

Pour la guérir, il faut d'abord que ses parents avertis de son mal sachent qu'il existe des remèdes. Il faut ensuite recourir à de bons spécialistes actifs, et non pas seulement à des théoriciens. Il faut enfin opérer la malade, avant qu'elle ne soit morte !

J. PRIOTON.

